

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS106

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 49

I. – À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 29, substituer au mot :

« décret »

les mots :

« le décret en Conseil d'État mentionné à l'article L. 6161-11 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin des alinéas 31 et 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.